

Page misy sary

CHAPITRE 12 : OPTIONS FUTURES ET DEFIS

12.1. ECONOMIE ET ENVIRONNEMENT

- Renforcer le *mainstreaming* environnemental ;
- Promouvoir les instruments économiques de gestion de l'environnement : Revoir la fiscalité environnementale, appuyer l'émergence des programmes de paiement des services environnementaux (PSE), soutenir et encourager les compensations de la biodiversité (BBOP) ;
- Accélérer la préparation à la REDD+ : mise en place du système national de MRV, élaboration de la stratégie nationale REDD+, mise en place des outils institutionnels ;
- Mettre en place rapidement les conditions pour que Madagascar puissent profiter des opportunités des marchés carbonés ;
- Se lancer dans l'économie verte, promouvoir les activités et les emplois verts ;
- Améliorer les statistiques économiques sur l'environnement :
 - connaître les stocks (ressources halieutiques) ;
 - remettre à jour l'inventaire forestier et écologique national avec des données sur les espèces notamment les bois précieux ;
 - établir les comptes environnementaux.
- Améliorer la disponibilité et l'utilisation des informations environnementales ;
- Concrétiser les principes de partage équitable des bénéfices en mettant en place des mécanismes appropriés ;
- Reconsidérer les programmes environnementaux de manière à prendre en compte la lutte contre la pauvreté et les actions de développement pour qu'elles fassent partie intégrante des programmes à travers les alternatives aux pratiques destructrices et les mesures d'accompagnement.

12.2. ATMOSPHERE, AIR ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Etant pays vulnérable aux effets néfastes du changement climatique, et pays partie à la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique et au Protocole de Kyoto, Madagascar doit relever une multitude de défis. Regrouper, ces défis sont essentiellement les suivants :

- Comment et que faire pour que le changement climatique ne soit pas un handicap dans le processus de développement durable du pays ?
- Comment bénéficier des opportunités offertes par le changement climatique ?

En effet, d'une part, comme mentionné dans le paragraphe précédent, les secteurs clés de développement socio-économique du pays sont fortement liés aux variabilités et changement climatique.

D'autre part, la volonté de Madagascar d'adhérer à la CCNUCC et au Protocole de Kyoto n'exprime pas non seulement sa volonté de lutter contre le changement climatique, mais offre une diversité d'opportunités dont entre autre : le Mécanisme de Développement Propre, le transfert de technologie, et le fond alloué aux pays moyennement avancés pour que ceux-ci puissent s'adapter autant que possible au changement climatique.

12.3. ECOSYSTEME MARIN ET COTIER

L'environnement marin et côtier de Madagascar a presque depuis toujours souffert de lacunes importantes en matière d'information et de connaissances de base, d'insuffisance de considération de ses ressources en matière d'aménagement et de gestion. Il est pourtant de notoriété que le pays dispose de ressources très riches et très variées, que les dernières investigations ont confirmé. Les ressources halieutiques, à elles seules, furent l'une des principales sources de devises étrangères, et donc pilier de l'économie du pays, derrière le café et la vanille. Avec le développement actuel du tourisme (balnéaire et de découverte) et de l'écotourisme, la découverte de gisements miniers le long des côtes, sans compter les perspectives d'exploitation pétrolière offshore, cet environnement marin et côtier cet environnement marin et côtier et ses ressources conforte son rôle de levier du développement pour Madagascar.

Les défis et options décrites ici ne sont pas exhaustifs, mais permettront d'impulser une meilleure valorisation de l'environnement marin et côtier et de ses ressources sur les plans économique, social et environnemental.

12.3.1. CONTINUER LES EFFORTS DEJA ENTAMES POUR COMPLETER LES CONNAISSANCES

Beaucoup d'efforts en matière d'acquisition de connaissances de base ont été faits au cours de cette décennie, cependant, beaucoup reste encore à faire.

12.3.1.1. SUR LES ECOSYSTEMES

Au-delà de la superficie globale de chaque type d'écosystèmes, des informations plus approfondies sur la diversité spécifique et les différentes pressions et menaces qu'ils subissent aideront à mieux appréhender leur gestion et leur suivi. Cet effort concerne aussi bien les récifs coralliens, que les herbiers, les mangroves ou l'écosystème pélagique.

12.3.1.2. SUR LES RESSOURCES ET POTENTIALITES

Dans la plupart des cas, le développement d'une activité ou d'une pêche est une réponse à une pression du marché, et intervient parfois de manière très rapide, alors qu'aucune perspective de gestion n'est encore envisagée, et que les informations scientifiques claires pour aider les prises de décision manquent. Alors, les mesures ne sont prises que quand l'activité en question ou la pêche rencontre de sérieux problèmes, tels les cas des holothuries, des requins, etc.

12.3.1.3. SUR L'ENVIRONNEMENT MARIN ET COTIER EN GENERAL

L'approche écosystémique est celle préconisée, actuellement, pour une gestion durable de toute filière basée sur l'environnement ou les ressources naturelles. Elle requiert une vaste gamme d'informations incluant les aspects non seulement environnementaux/biologiques ou économiques mais aussi la dimension sociale et culturelle. Par ailleurs, la connectivité dans le système marin impose une connaissance d'ensemble de l'environnement. A ce titre, il est à l'avantage du pays de profiter des activités et résultats des projets régionaux.

12.3.2. DEVELOPPER UN SYSTEME DE SUIVI DES ECOSYSTEMES ET RESSOURCES CLES

Le suivi est une fonction de gestion très importante pour pouvoir évaluer les tendances, mais aussi et surtout, pour pouvoir ajuster à temps les mesures de gestion tout en documentant les forces qui ont conduit au changement. Il doit porter sur tous les écosystèmes et les ressources (biodiversité, ressources exploitées / exploitables, les potentiels, etc.) devant faire l'objet de protection, pouvant faire 'objet d'exploitation ou utilisées à des fins diverses.

12.3.3. METTRE EN PLACE LE PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES RESSOURCES ET ECOSYSTEMES

Les lacunes en matière d'information ne doivent aucunement empêcher la mise en place de plans d'aménagement ou de gestion des ressources / activités. Ces plans sont cruciaux pour organiser les différentes fonctions de gestion, et sont appelés, dans tous les cas, à être ajustés en fonction des résultats obtenus et des objectifs. A défaut d'informations initiales, le suivi intégré dans ces plans permet d'évoluer au rythme des expériences.

12.3.4. VISER L'ADEQUATION DES THEMES DE RECHERCHES AUX PRIORITES NATIONALES, A TRAVERS UN PLAN DIRECTEUR DE LA RECHERCHE MARINE ET COTIERE

La recherche dans le domaine marin et côtier est, actuellement, en continuelle régression, et ce, malgré l'augmentation des pressions et menaces, les problèmes et enjeux apparus au cours des dernières années, malgré les opportunités qu'offrent ces milieux et ressources pour le développement humain et économique. Des ressources (humaines, matérielles, financières) à hauteur de l'ampleur de la tâche méritent d'être allouées à cette recherche pour espérer obtenir des retours conséquents dans le court, moyen et long terme. Mais, compte tenu du retard accumulé, une priorisation des activités doit être envisagée : il faudrait, dans un premier temps, viser l'adéquation des thèmes de recherche aux priorités nationales, à travers un plan directeur de la recherche marine et côtière établi de manière intersectorielle, et focaliser les ressources et le développement de partenariat sur la réalisation de ce plan directeur.

12.3.5. DEVELOPPER LA COOPERATION REGIONALE

Au regard de la connectivité en milieu marin, des coûts des opérations, des nécessités de mobilisation des expertises, la coopération régionale devient presque incontournable. Dans le court terme, le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de conservation de la biodiversité marine doivent être initiés. En parallèle à cette orientation spécifique, un plan d'action stratégique régional pour la gestion des grands écosystèmes marins des courants d'Agulhas et de Somalie, et un plan d'action stratégique pour la gestion écosystémique des pêcheries y rattachées, seront développés, négociés et mis en œuvre par les pays concernés.

12.3.6. HONORER LA RATIFICATION DES CONVENTIONS ET PROTOCOLES

La ratification des conventions et protocoles entraîne des engagements, non seulement politiques mais aussi financiers, que le pays ne peut parfois pas honorer. Cependant, ces conventions et protocoles ne doivent seulement être vus comme des obligations, mais surtout comme des opportunités de s'engager dans les bonnes directions en ce qui concerne la préservation de l'environnement marin et côtier.

12.3.7. IMPLIQUER LES COMMUNAUTES LOCALES

L'insuffisance de moyens de l'Administration, face aux différents handicaps liés aux caractéristiques des zones côtières et marines, affecte ses capacités d'intervention sur le terrain alors que les 5 603 km de linéaire côtier réclament une gouvernance, une gestion, une surveillance, un contrôle efficaces. L'un des moyens pour pallier à cette faiblesse de l'Administration est l'implication des communautés locales, non seulement dans la gestion et le suivi, mais surtout dans la gouvernance et les prises de décisions concernant les espaces et les ressources marines et côtières. Cette responsabilisation, qui mérite d'être étudiée en profondeur, permettra à l'Administration de se focaliser sur et d'honorer ses fonctions régaliennes.

12.3.8. BIEN CONSIDERER L'ENVIRONNEMENT MARIN ET COTIER DE MADAGASCAR

La situation insulaire de Madagascar, l'étendue de sa ZEE, ni même les enjeux économiques que recèlent les écosystèmes marins et côtiers, n'ont pas, jusqu'alors, été considérés à leur juste valeur par les dirigeants qui se sont succédé dans le pays. Dans le secteur de l'environnement, la partie marine et côtière est noyée au milieu des préoccupations transversales ou globales, bien qu'elle joue des rôles prépondérants au cœur des questions sur le changement climatique, la couche d'ozone, le développement économique et humain, la réduction de la pauvreté, etc. Une meilleure considération de l'environnement marin et côtier est requise pour imprimer un essor conséquent au développement durable.

12.4. ENVIRONNEMENT SOCIAL

12.4.1. POPULATION

- Mise en œuvre du Plan d'Action National pour le Genre et le Développement ;
 - Favoriser l'accès des femmes aux opportunités économiques ;
 - 30% des femmes au poste de prise de décision ;
 - Mise en conformité des lois nationales avec les lois internationales, entre autres la Convention internationale sur l'Elimination des toutes formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF).
- Amélioration de la cadre de vie de la population : d'ici 2020, la population malgache, en particulier les couches les plus vulnérables accèdent à des meilleures conditions de vie et participent activement à la croissance économique et au développement social, dans un environnement respectant les « *soatoavina malagasy* », la démocratie et la paix sociale.

12.4.2. JEUNESSE

Le Ministère de la Jeunesse et des Loisirs a fixé comme but d'offrir aux jeunes le maximum d'opportunités d'encadrement qui vont contribuer à leur épanouissement et leur bien-être, garantissant une vision de société apte à faire face à la mondialisation mais épuisé de valeurs culturelles Malagasy (Ministère de la Jeunesse et des Loisirs, 2011).

Dans cette optique, les principaux axes d'intervention du Ministère concernent :

- La prévention sociale des Jeunes
- L'insertion socio-économique des Jeunes
- La promotion du civisme et de la citoyenneté
- La structuration de la Jeunesse
- Le développement des infrastructures polyvalentes d'encadrement, et de loisirs pour les Jeunes.

Cette année 2012, objectif du WWF est d'avoir au moins deux réseaux des jeunes constitués, et d'ici cinq ans, le WWF compte étendre et avoir des réseaux des jeunes au niveau de ses paysages prioritaires à Madagascar.

12.4.3. SANTE

12.4.3.1. MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION DE LIBREVILLE A MADAGASCAR ET LA POLITIQUE NATIONALE EN SANTE ET ENVIRONNEMENT

- La Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement a pour objectif de préserver les écosystèmes afin de diminuer la morbidité et la mortalité dues aux maladies liées à la dégradation de l'environnement dans chaque pays ;
- L'appui technique et financière par des partenaires bi ou multilatéraux pour mener des actions conjointes s'attaquant des liens entre la santé et l'environnement sera nécessaire ;

- La Préservation de l'environnement et la diminution de la morbidité et la mortalité dues aux maladies liées à la dégradation de l'environnement grâce à la participation de Madagascar et à la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement seront visibles ;
- Le Renforcement de la conscientisation de la population sur les effets néfastes de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine, la conduisant vers l'adoption de comportement sain pour la préservation de l'environnement et la protection de la santé sera priorité des priorités, entre autres le programme Madagascar SANDAL 2018.

Programme Madagascar SANDAL 2018

L'objectif général de ce programme est de réduire d'une manière considérable le taux de défécation à l'air libre de 36% en 2008 à moins de 1% en 2018.

- Plus de 6 000 000 personnes ont rejoint la défécation à l'air libre et ont accès aux infrastructures d'assainissement de base dans les 22 régions.
- Au moins 50 ONGs et acteurs de développement cibles sont formés par région pour la promotion de l'assainissement.
- Un pool de gestion de connaissance est créé au niveau des régions et à Antananarivo pour le renforcement des capacités des acteurs.
- Le paquet de communication et d'information des acteurs, ainsi que les divers canaux de sensibilisation (mobilisation des leaders traditionnels, les organes et autres entités) sont développés pour réduire la défécation à l'air libre.

Résultats attendus

5320 hameaux, chaque année touchés

En 2015
Le taux de défécation à l'air libre passe de 36% à 15%. 3 975 000 personnes additionnelles ne pratiquent plus la défécation à l'air libre.

En 2018
Le taux de défécation à l'air libre à moins de 1% , soit environ 7 200 000 personnes additionnelles.

Madagascar Sandal 2018

Agissons pour arrêter la défécation à l'air libre !

WASH Madagascar, Madagascar, unicef

12.4.3.2. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTE

a. Promouvoir la sante de la mère et de l'enfant

Priorisation des activités de la santé de la reproduction et renforcement des activités de vaccination.

b. Prioriser les activités de santé de la reproduction

La Priorisation concerne à la Planification familiale, la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance (PCIME), la Maternité Sans Risque (MSR), la Prévention des cancers génitaux, la Prévention des violences sexuelles, l'Implication des hommes, la Promotion de l'Allaitement Maternel Exclusif (AME), la Nutrition des femmes, la Santé de la Reproduction des Adolescents (SRA).

c. Renforcer les activités de vaccination

Le renforcement concerne les maladies cibles du Programme Elargi de Vaccination (PEV), tuberculose, poliomyélite, diphtérie, tétanos, coqueluche, hépatite b, rougeole, *Hémophilus influenzae* (recherche de financement pour son introduction).

d. Intensifier la lutte contre la malnutrition

Il s'agit de la promotion d'une alimentation saine, équilibrée et adaptée aux différentes régions de Madagascar, du renforcement de la sécurité alimentaire au niveau des ménages, de l'intensification de la prise en charge des cas de malnutrition :

- Renforcement des Centres de Récupération Nutritionnelle Intensive (CRENI) ;
- Vulgarisation des Centres de Récupération Nutritionnelle Ambulatoire (CRENA), Diversification alimentaire, apport en sel iodé, etc.

e. Développer un environnement favorable à la Santé

Il s'agit de la multiplication des sources d'approvisionnement en eau potable, de la promotion des systèmes d'évacuation correcte des excréta, de la normalisation de la gestion des déchets et des produits nocifs, promotion du projet « Ville Santé », de surveillance des zones exposées et prise en charge des situations d'urgence lors: des cataclysmes naturels : cyclone, séisme, inondation, des intoxications collectives et autres.

f. Intensifier la lutte contre les maladies transmissibles

- Elimination et éradication des maladies transmissibles ci-après : poliomyélite, lèpre, tétanos néo-natal, filariose et épidémie de paludisme ;
- Prévention, contrôle et surveillance étroite des autres maladies endémo-épidémiques : paludisme, tuberculose, peste, choléra et hépatites virales ;
- Prise en charge correcte des cas de maladies transmissibles susmentionnées ;
- Renforcement de la lutte contre le SIDA, surveillance épidémiologique ;
- Prévention primaire et secondaire, prise en charge des cas, activités de communication pour le changement de comportement.

g. Lutter et prévenir les maladies non transmissibles

Les activités suivantes contribuent à la lutte et la prévention des maladies non transmissibles : l'amélioration de la santé bucco-dentaire de la population, le développement de la prise en charge des malades mentaux, l'intensification de la lutte contre les handicaps physiques, sensoriels et psychomoteurs, le développement de la prévention et de la lutte contre la cécité, la mise en place de la lutte contre les cancers, l'intensification de la lutte contre les effets néfastes liés au tabagisme, alcoolisme, drogue, le développement de la lutte contre les maladies non transmissibles invalidantes : maladies cardio-vasculaires, diabète.

h. Améliorer l'accès de la population aux soins de qualité

- Réhabilitation et extension progressive des établissements hospitaliers :
 - Centre Hospitalier Universitaire ;
 - Centre Hospitalier Régional,
 - Centre Hospitalier de District : unité laparo-césarienne, unité de pédiatrie, etc.
- Normalisation des infrastructures des Centres de Santé de Base ;
- Création de nouvelles unités d'accouchement, de dentisterie, de soins d'urgence, etc. dans chaque commune ;

- Facilitation de l'ouverture des établissements et des centres de santé privés ;
- Normalisation des moyens de prise en charge des usagers :
 - matériels bureautiques ;
 - équipements médico- techniques ;
 - médicaments, consommables ;
- Valorisation et intégration de la médecine traditionnelle dans le système de santé ;
- Mise en place de structure de prise en charge gratuite des indigents, des vieillards démunis et des premiers soins d'urgence : caisse de solidarité, ONG, mutuelle de santé, association communautaire, assistance sociale, etc. ;
- Mise en place d'un système de référence pour assister les agents de santé des différents niveaux dans la prise en charge des malades : régional, national et international ;
- Organisation de conférences de consensus sur la prise en charge de chaque maladie adaptée à chaque niveau du système de soins.

i. Développer les ressources humaines

- Il s'agit de la normalisation des ressources humaines selon le type de service et de formation sanitaire, de recrutement, de la formation initiale : générale et spécialisée, de la formation continue ;
- Mise en place de dispositifs de motivation du personnel : salaires, indemnités et gestion de carrière.

j. Développer les activités de recherche sur la santé

Il s'agit de la définition des axes prioritaires de recherche, de la mise en place des structures d'appui, de la mise en place des structures de coordination, du lancement des programmes de recherche, de la valorisation des résultats et des études, de l'application des résultats de la recherche dans l'amélioration du secteur santé.

k. Moderniser l'administration et la gestion du système Santé

- Normalisation des procédures d'exploitation des systèmes d'information et des outils de développement du secteur santé ;
- Informatisation des outils d'administration et de gestion, promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, mise en place de réseaux, publication, information et communication via internet, mise en place d'un système d'information informatisée adaptée aux besoins du système de santé (télémédecine, système de gestion, surveillance épidémiologique et système décisionnel, etc.), amélioration de la capacité managériale à tous les niveaux.

l. Renforcer la mobilisation sociale

Mise en place de structures de pérennisation de la mobilisation sociale :

- Développement de structure(s) communautaire(s) pour la promotion de la santé ;
- Intensification des activités de communication pour le changement de comportement au sein de la communauté ;
- Adaptation des messages de promotion de santé aux contextes socio-culturels.

m. Améliorer le financement du Système de Santé

- Adéquation des ressources financières aux besoins du secteur santé : subventions étatiques, contributions des partenaires, participation financière des usagers ;
- Rationalisation de l'utilisation du budget du secteur santé.

n. Renforcer le suivi et l'évaluation

- Mise en place de structures de suivi et d'évaluation interne à tous les niveaux ;
- Institutionnalisation du système d'évaluation externe.

12.4.3.3. DEVELOPPEMENT DE LA TELEMEDECINE

Ce projet a pour objectif principal l'amélioration des prestations sanitaires à Madagascar en s'attaquant à trois fronts :

- L'amélioration de la pratique médicale par la formation continue des praticiens jusqu'au niveau des Centres Hospitaliers de Districts (CHD) ;
- L'amélioration de l'enseignement de la médecine en développant des nouveaux supports de formation s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- L'amélioration du système d'information (service et gestion) du grand public sur les principales pathologies courantes, endémiques et qui constituent une menace pour la santé publique (médiatisation de la prévention des IST/SIDA, du paludisme, de la peste, de la rage, choléra, etc.) et par des conseils pratiques et orientation.

12.4.4. EDUCATION

- Harmonisation de l'éducation relative à l'environnement ;
- Adoption des réflexes environnementaux à tous les niveaux.

12.4.5. TRANSPORTS

- Mettre à jour les cartes des réseaux de chaque type de transport.
- Poursuivre la formation relative à l'utilisation des appareils de contrôle
- Créer des nouveaux locaux de sécurité routière pour les régions dépourvues.

12.4.6. SECURITE

Les objectifs du Département de la Police Nationale est la couverture à 100 % des Chefs-lieux de Districts, la couverture progressive des Communes Rurales et des sites touristiques des services de police et la lutte contre toutes les formes de dégradation de l'environnement. En réalité, ces objectifs seraient fonction des infrastructures et du recrutement.

12.4.7. ENVIRONNEMENT ET AFFAIRES NATIONALES

L'environnement reste cependant un défi majeur pour les acteurs politiques et économiques, ainsi que les institutions.

12.4.7.1. INTERVENIR EN MATIERE DE LOIS

- Adoption d'une réglementation responsable transparence politique.
- Application des textes de façon stricte.
- Création dans le corps des magistrats d'une filière environnement appelé Juge de l'environnement en raison des spécificités de l'environnement.
- Responsabilité de la politique et réconciliation environnementale

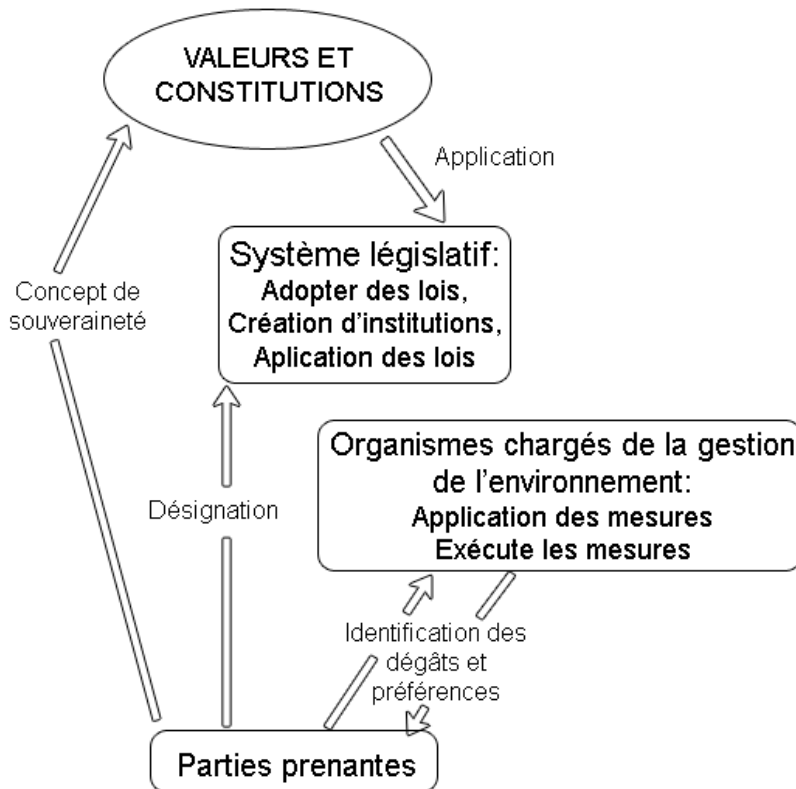


Figure 12.1 : Responsabilisation de la politique et réglementation responsable.
Source : Ministère des Relations avec les Institutions.

12.4.7.2. PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET ENVIRONNEMENT

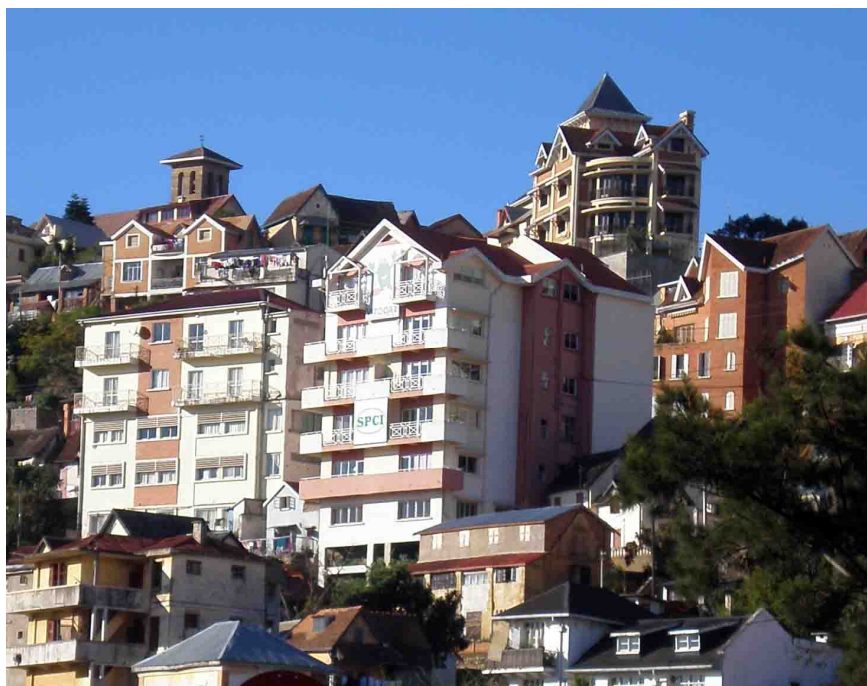
- Elaborer un schéma et un plan directeur sur la mise en cohérent des activités institutionnelles ;
- Redéfinir et réorganiser les agences nationales indépendantes de lutte contre la corruption ;
- Renforcer la participation citoyenne et la société civile surtout dans la gestion des ressources naturelles : consolider les efforts déjà entrepris (par le MRI, entre autres), pour une société civile mieux organisée, crédible responsable et capable d'influencer les décisions politiques ;
- Le gouvernement doit être à l'écoute et donner aux collectivités les moyens d'agir dans le but de garantir l'autonomie des collectivités territoriales décentralisées ;
- Promouvoir l'approche genre dans la gestion des affaires publiques ;
- Promouvoir un traitement systématique des doléances dans la gestion de l'environnement, ainsi qu'une stratégie nationale de diffusion d'informations environnementales.

12.5. ENVIRONNEMENT URBAIN

12.5.1. HABITATS

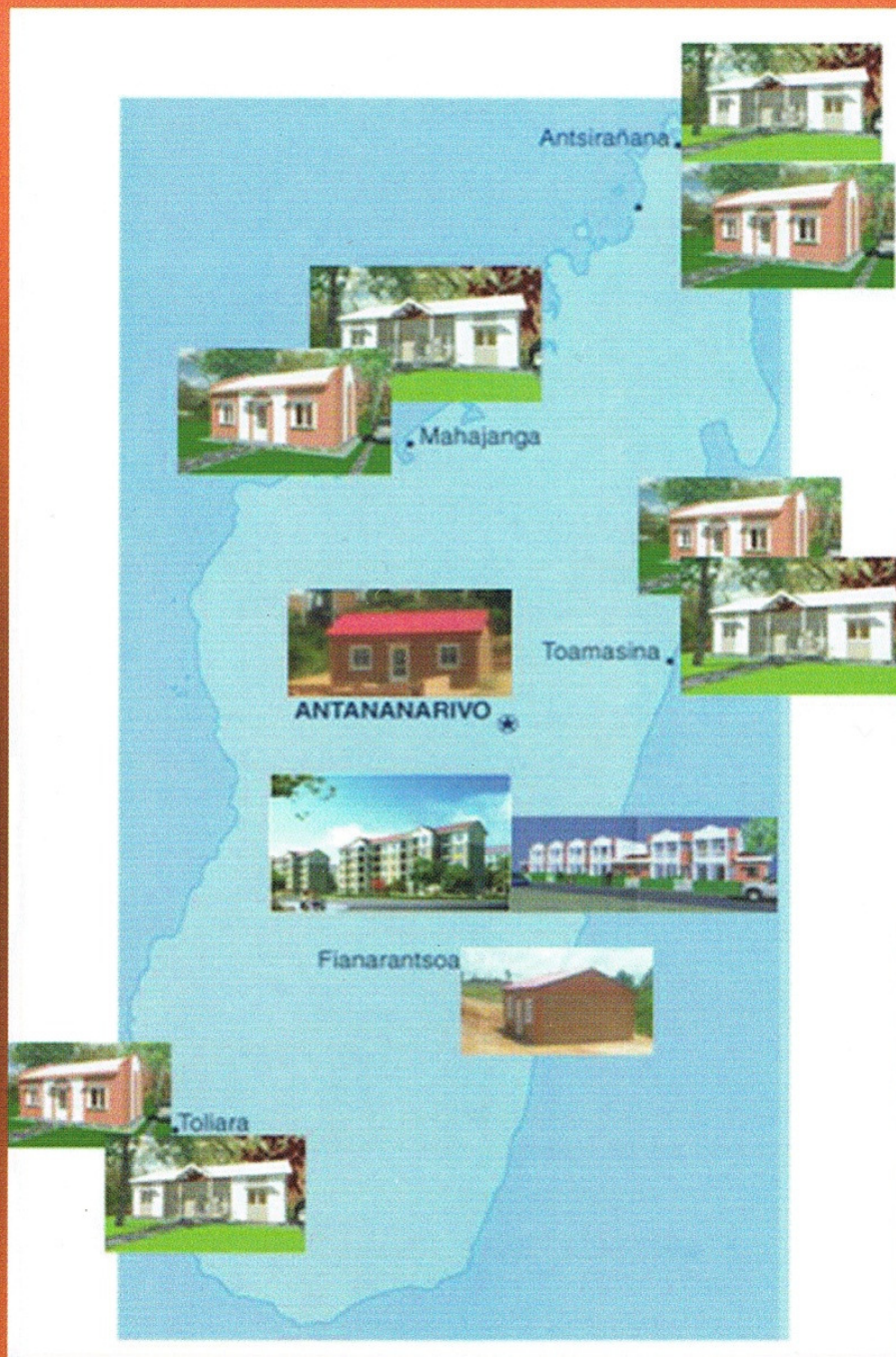
Entassement d'habitations urbaines dans le centre-ville d'Antananarivo.

Photo : UADBA.



Bâtiments le long de l'Avenue de l'Indépendance, un des endroits emblématiques de la capitale de Madagascar.
Photo : Commune Urbaine d'Antananarivo.

UNE NOUVELLE VISION DE MADAGASCAR EN MATIERE D'HABITAT ET DE LOGEMENTS



ANTANANARIVO

- Anosiata-Ambohidratrimo
- Anosiavaratra
- Andranomaneletra
- Imeritsiatosika

TOAMASINA
TOLIARA
MAHAJANGA
ANTSIRANANA
FIANARANTSOA



Logements Sociaux à Madagascar

Le Président de la Haute Autorité de la Transition lance un Grand Projet de construction de logements sociaux vue le déficit très marqué dans ce domaine.

Le projet consiste à identifier, aménager et viabiliser des zones pour y construire des logements pour les ménages à faible ou à moyen revenu et ceux de moins de 35ans.

Le Gouvernement par le biais du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation assure la promotion de logements sociaux. Un appel à une coopération et un partenariat avec tous les acteurs, publics ou privés pour la réalisation du projet est lancé.



OBJECTIFS

- Fournir des logements pour les ménages à modeste revenu et moins de 35ans
- Mettre en œuvre la construction de logements suivant les normes ;
- Produire des plateaux d'habitat viabilisés sur les réserves foncières;
- Faciliter l'accès aux logements

Pour ces logements sociaux, le terrain est titré d'office au bénéficiaire et l'Etat se charge de la viabilisation y compris l'alimentation en eau et en électricité de chaque maison.

L'idée d'une intervention publique

- Difficulté d'accès à un logement décent persistant
- Taux d'occupation élevé en ville
- Mauvaise condition de logement, insatisfaction des besoins
- Des ménages socio-économiquement fragiles
- Inaccessibilité du marché du logement

« Un rêve pour les uns, une réalité pour les autres »

Le parc de logements ne satisfait pas les besoins en matières de logements: le loyer ne cesse de grimper.

Cellule d'Appui au Programme Logements Sociaux (CAPLS)

« Une cellule qui veille à la bonne exécution du projet »

- **CAPLS** a été mise en place pour mettre en œuvre le projet « Logements Sociaux »
- **CAPLS** a pour tâches d'appuyer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du programme
- **CAPLS** veille à l'exécution du projet et à sa pérennisation
- **CAPLS** a pour ambition de construire 3.000 logements cette année; une première phase de 800 logements est en cours de réalisation.



CONDITIONS D'ATTRIBUTION AU « TRANO MORA »

Qui peut accéder aux Logements « Trano Mora »?

- Jeunes gens, Chefs de ménage, des 2 sexes, âgés de 35ans et moins, mariés ou non
- Exerçant une activité rémunérée à titre indépendant ou en tant que salarié depuis au moins 1 année
- Résidant dans les 6 chefs-lieux de faritany (provinces)



Le prix d'un Logement « Trano Mora »?

A partir de Douze millions d'Ariary
(Ar.12.000.000)

Qui réalise le Logement Social?

Institutionnellement

Le Gouvernement par le biais du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation

Exécution

Les Entreprises de construction et de terrassement
Les Promoteurs
Les Bureaux d'études d'ingénierie

Comment accéder aux Logements « Trano Mora »?

@ envoyer les dossiers nécessaires:

- demande manuscrite
- Photocopie C.I.N certifié
- Certificat administratif/ Attestation de travail
- Photocopie livret de famille
- Fiche de paie ou caution bancaire

@ remplir le fiche de renseignement

@ seuls les dossiers complets seront retenus

FICHE DE RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE DEMANDEUR

1. Nom et Prénom :
2. Date et Lieu de naissance
3. Nationalité
4. Situation matrimoniale
Régime matrimoniale: - bien commun
- séparation des biens
5. Nombre d'enfants en charge
6. n° CIN.....délivrée le.....à.....
7. Fils de.....et de.....
8. Profession
9. Etablissement Employeur
10. Revenu Mensuel..... Ariary
11. Adresse.....

Conjoint (e)

1. Nom et Prénom du Conjoint (e)
2. Date et lieu de naissance
3. Nationalité
4. n° CIN.....délivrée le.....à.....
5. Fils de.....et de.....
6. Profession
7. Etablissement Employeur
8. Revenu Mensuel..... Ariary
9. Adresse
10. êtes-vous Propriétaire d'un terrain? Oui ou Non?.....
11. êtes-vous Propriétaire d'un logement? Oui ou Non?.....
Si oui, Localité?.....
12. Nom et prénom du Garant en cas de décès ou invalidité?
13. êtes-vous titulaire d'un contrat d'emprunt (Avez-vous contacté un prêt)
Si oui, établissement?.....Début:.....Fin du Contrat:.....
14. Avez-vous la possibilité:
- de verser deux mensualités à l'adhésion à cette opération? Oui ou Non.....
- de régler en une seule fois, le prix du logement
- ou de régler un acompte de 50%, 30%, 20%, 10%
- ou régler par mensualité: 5ans/10ans

Des Operations Publiques depuis l'Indépendance



Cité 67 Ha

Cité des 67ha, Antananarivo

Logement destiné aux fonctionnaires de classe moyenne et aux étudiants Logement T1-T2-T3-T4 de type HLM dans des immeubles, des bâtiments assemblés. Une vaste zone marécageuse aménagée pour accueillir un plateau d'habitat public.



Cité des fonctionnaires, Ampefiloha - Ambohipo - Mandroza

Logement Social, vente location, pour les fonctionnaires. Logements T1-T2-T3-T4 de type HLM dans des immeubles, des bâtiments assemblés ou des villas.



Operation immobilière pour les particuliers

Les "cite SEIMAD" dans toutes les villes de Madagascar pour tous les ménages et à céder en vente par souscription. Logements T1-T2-T3-T4 dans des immeubles, des bâtiments assemblés et des logements individuels.

Cité Universitaire de Madagascar

Des logements pour les professeurs et les étudiants dans les six chef lieux de province. Logements T1- T2 - T3 - T4 dortoir pour étudiant.



Sambava



Toliary



La promotion du partenariat Public - Privé

- Le MATD œuvre à la mise en place d'un environnement réellement incitatif à la production immobilière
- La réalisation de ce programme voit la participation de l'Etat et l'implication du secteur privé
- Tout est fait pour que le partenariat privé soit gagnant-gagnant et aux bénéfices de la population.
- Le financement du logement repose sur le secteur privé dont les ressources proviennent de l'épargne intérieure.



Le Rôle du Privé

- Investissement dans le secteur en respectant les règles en vigueur
- Vulgarisation des mesures de facilitation
- Attribution des terrains aux promoteurs
- Attribution des logements

Des projets immobiliers

Des projets d'aménagement de quartier dans la capitale ont été initiés en partenariat avec des investisseurs étrangers. L'Etat a facilité des opérations foncières et des diverses mesures incitatives.



Des petits et moyens promoteurs

Des logements de tout standing collectifs et pavillonnaires sont proposés sur le marché.

Les particuliers

Les principaux producteurs de logements sont les particuliers, ils construisent surtout des logements pavillonnaires.





LES SITES

ANTANANARIVO

Anosiala, 30ha

Au nord-ouest de la capitale, à 18km sur la Nationale 4, dans la commune d'Anosiala, District d'Ambohidratrimo. Site collinaire, partie sommitale constructible, terrassement nécessaire. Terrain viabilisé, accessible, réseaux principaux eau et électricité à proximité.

site pilote 60 logements, 3ha :

ménages cibles moins de 35ans
accès à la propriété
parcelle moyenne : 210m²
3 pièces, 54m² : 2chambres et un séjour
Logement individuel
Prix 12 millions ariary (4500 €)

200 logements 13ha:

Logement social
Parcelles moyennes 210m²
3 pièces, 54m² : 2chambres et un séjour
Logement individuel

Logement en partenariat avec les entreprises privées ou avec l'Etat:

200 logements, 13ha
Surfaces mixtes



Fig.5 Vue en perspective type (maisons témoins à Anosiala Antananarivo)

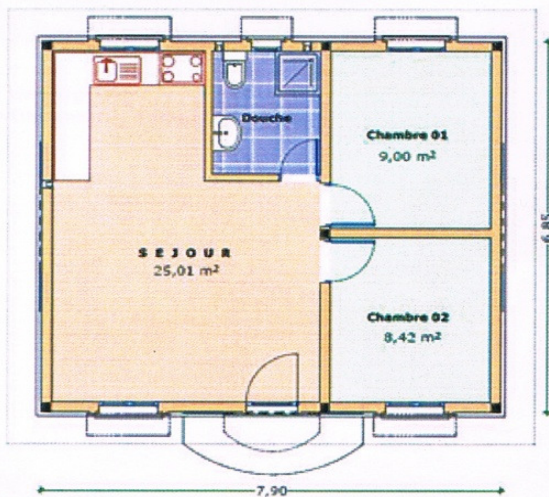


Fig. 6 Vue en plan



Fig.5 .a) Vue en perspective type (maisons témoins à Anosiala Antananarivo)

Descriptif des matériaux

- Fondations moellons
- Mur en briques pleines cuites
- Couverture en tôle pré laquée
- Menuiserie extérieure en Aluminium
- W.C à l'anglaise, lavabo céramique, évier inox
- Electricité encastrée



Fig. 7 Confort intérieur du logement



Andranomanelatra, 3 Ha



Fig. 11 Vue en Perspective des logements type 3P et 4P en bande à Andranomanelatra Antsirabe

Descriptif des matériaux

- Fondations moellons
- Mur en briques pleines cuites
- Couverture en tôle pré laquée
- Menuiserie extérieure en Aluminium
- Enduit intérieur et extérieur
- W.C à l'anglaise, lavabo céramique, évier inox
- Electricité encastrée
- Revêtement : parquet bois-ciment

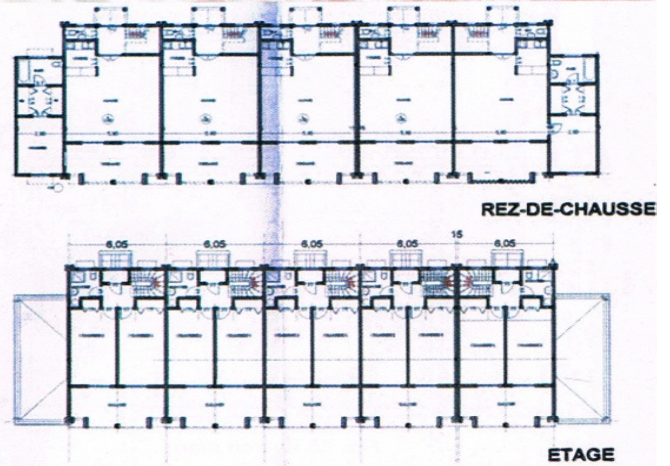


Fig. 12 Plans des logements type 3P et 4P en bande à Andranomanelatra Antsirabe

A 140km d'Antananarivo, Andranomanelatra est une zone industrielle et agricole situé dans le faubourg d'Antsirabe à 30 km, le terrain est terrassé et assaini. Il s'agit de finitions de travaux.

38 logements

3 – 4 pièces

Logement en bande en R+1 duplex

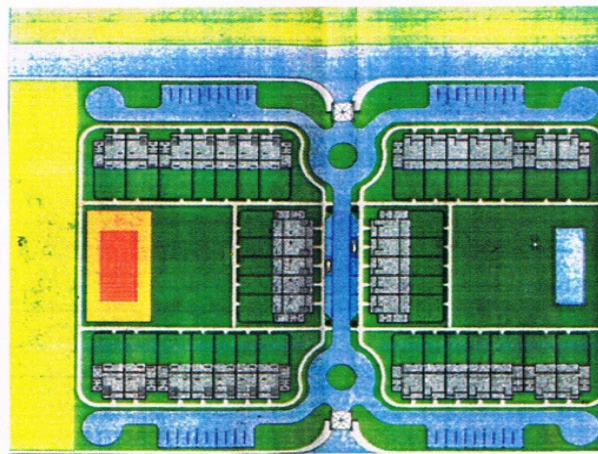


Fig. 13 Plan de masse à Andranomanelatra Antsirabe

TYPES DE PRODUITS ANTSIRANANA, MAHAJANGA, TOAMASINA ET TOLIARA

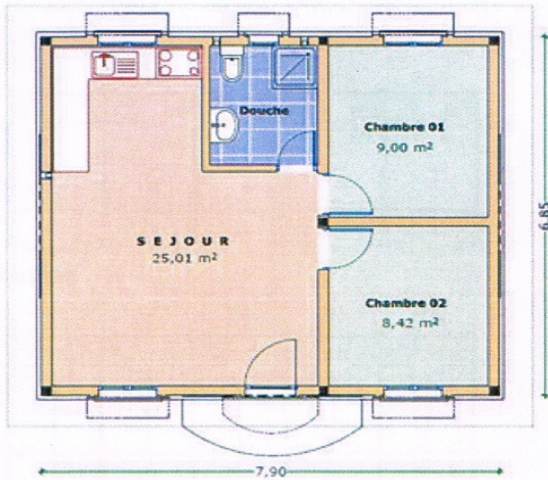


Fig. 15 Vue en plan

LOGEMENT 3 pièces
SURFACE BATIE 54 m²



Fig. 16 Vue en perspective

LOGEMENT 4 pièces
SURFACE BATIE 85,60m²



Descriptif des matériaux

- Fondations moellons
- Mur en parpaings
- Enduit intérieur et extérieur
- Couverture en tôle pré laquée
- Menuiserie extérieure en Aluminium
- W.C à l'anglaise, lavabo céramique, évier inox
- Electricité encastrée

Fig. 17 Vue en perspective

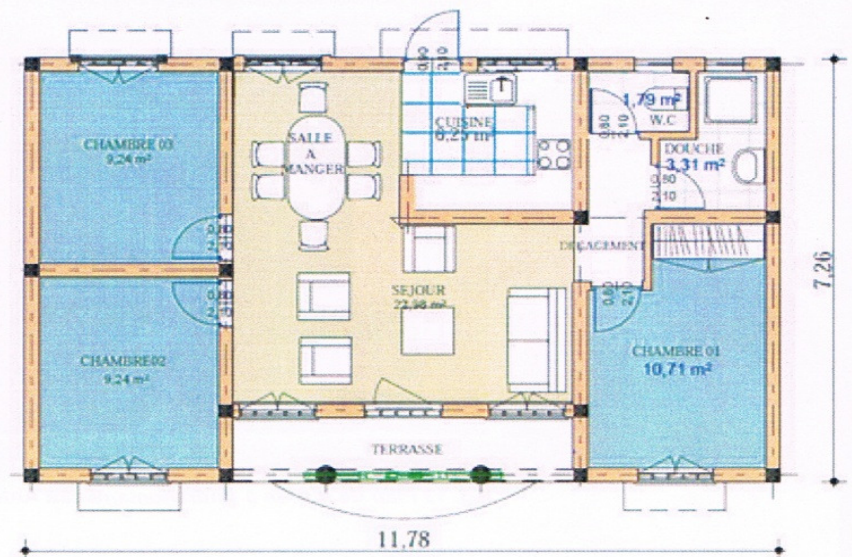


Fig. 18 Vue en plan

FIANARANTSOA

A 400 km au sud d'Antananarivo, Fianarantsoa est une des 6 grands centres urbains du pays à fonction résidentielle, administrative, l'opération logement social y situé à 7 km à l'Est. Un terrassement est nécessaire.

Site Andrainjato:9ha, 100 logements

3 pièces de 54 m² à 15 millions ariary
Parcelles de 250m²
Logement individuel



ANTSIRANANA

Base de pêche et d'avitaillement, ancien chantier naval, le programme est implanté à la sortie de la ville sur un terrain plat légèrement en pente sur le terrain dénommée Christian José.

Site Scama, 20 ha

3 pièces de 54 m² à 15 millions ariary
Parcelles de 250m²
Logement individuel



MAHAJANGA

Deuxième ville portuaire, base de pêche et d'aquaculture, capitale régionale à 600 km au nord-ouest de la capitale, le site du programme est à la sortie de la ville à moins de 10 km. Des travaux de terrassements sont nécessaires.

Site Antanimalandy, 10 ha

3 pièces de 54 m² à 15 millions ariary
Parcelles de 250m²
Logement individuel



TOLIARA

Ville portuaire, capitale régionale à 1200 km au sud de la capitale, le site du programme est à la sortie de la ville sur terrain plat à Andabizy et Andranomena.

Site Andabizy 1,5ha et Andranomena 2ha

3 pièces de 54 m² à 15 millions ariary
Parcelles de 250m²
Logement individuel



TOAMASINA

Deuxième ville de Madagascar, centre portuaire et industriel, le secteur du logement y est en expansion. Deux sites ont été choisis prioritairement, à l'entrée de l'agglomération sur la Nationale 2 :

Site Tsarakofafa-Mangarano, Seimad bonheur : 140 logements

4,5 ha
 3 pièces de 54 m² à 15 millions ariary
 4pièces de 85m² à 30 millions ariary
 Logement individuel

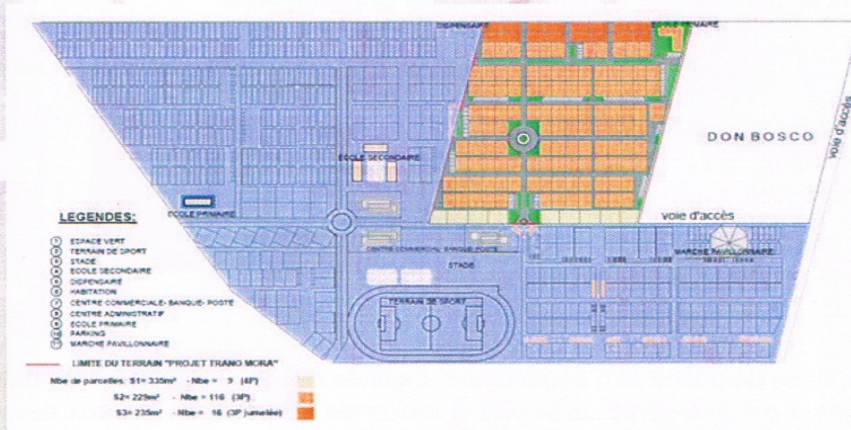


Fig. 17 Plan d'aménagement de la propriété dite « SEIMAD BONHEUR » à Toamasina



Fig. 18 Travaux de terrassement voie d'accès

Site Champ de tirs : 28 logements

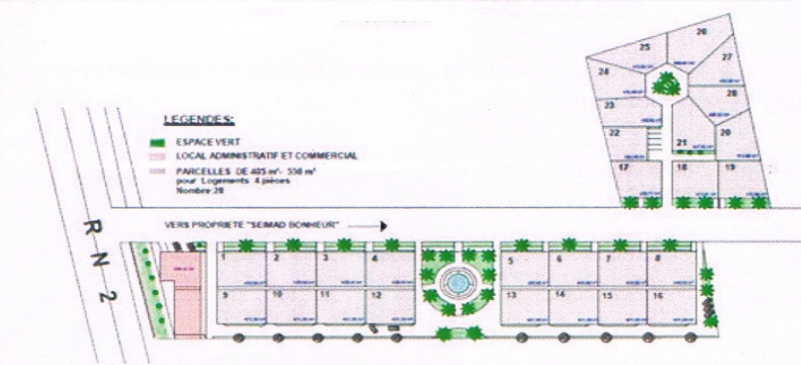


Fig. 18 Plan d'aménagement de la propriété dite « CHAMP DE TIRS » à Toamasina



2ha
 4 pièces de 85m² à 30 millions ariary
 Logement individuel



Localisations et Types de produits

ANTANANARIVO- FIANARANTSOA

Anosiala-Ambohidratrimo

Site pilote 60 logements, 3ha

- Ménages cibles moins de 35ans
- Accès à la propriété
- Parcelle moyenne: 210m²
- 3 pièces, 54m²: 2chambres et un séjour
- Logement individuel

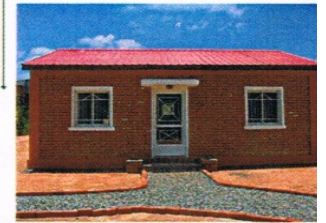
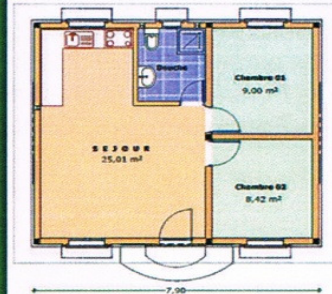
200 logements, 13ha

- Logement social
- Parcelles moyennes 201m²
- 3 pièces, 54m²: 2chambres et un séjour
- Logement individuel

Logement en partenariat avec les entreprises privées

ou avec l'Etat

- 200 logements, 13ha



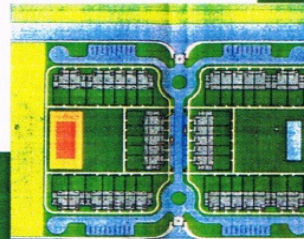
Andranomanelatra, Antsirabe

- 38 logements
- 3-4 pièces
- Logement en bande en R+1 duplex



Laniera-Anosiavaratra

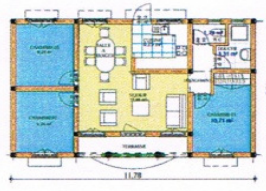
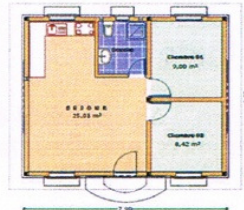
- 200 logements
- 45 à 70m²
- Barre d'immeuble collectif en appartement



TOAMASINA, ANTSIRANANA, MAHAJANGA ET TOLIARA



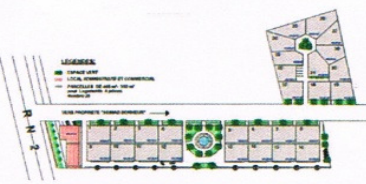
Logement 3pièces
Surface bâtie 54m²



Logement 4 pièces
Surface bâtie 85,80m²



« SEIMAD BONHEUR »



« CHAMP DE TIRS »



Antsirana
Seimad Espoir 3

Mahajanga
Seimad Espérance

Fianarantsoa
Villa Martha

Toliara
Seimad Fanantenana 1-2

Les Partenaires

Les Partenaires Institutionnels

- L'Etat Malagasy comme maitre d'ouvrage
- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et la Décentralisation (MATD) met en œuvre la politique de l'habitat, la politique du logement . Le MATD engage les procédures: programmation, montage structurel, l'étude lancement des appels d'offres, suivi et évaluation
- Le Ministère des Finances et du Budget pour la programmation budgétaire
- Le Ministère des Forces Armées, Génie Militaire, appui aux travaux de Terrassement à Toamasina

Les Partenaires Financiers

- Trésor Public
- Banques
- Assurances
- Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

Les Partenaires Techniques

- JIRAMA (eau et électricité de Madagascar), l'alimentation en eau et électricité
- FTM Institut Géographique, les fournitures et infrastructures de données
- Services TOPOGRAPHIQUES: recherche et production foncière
- Entreprises du secteur (Entreprises de bâtiment, Entreprises de terrassement, les Bureaux d'études)

Partenaire Social

- Les Groupement professionnels
- Association des salariés
- Les Associations diverses

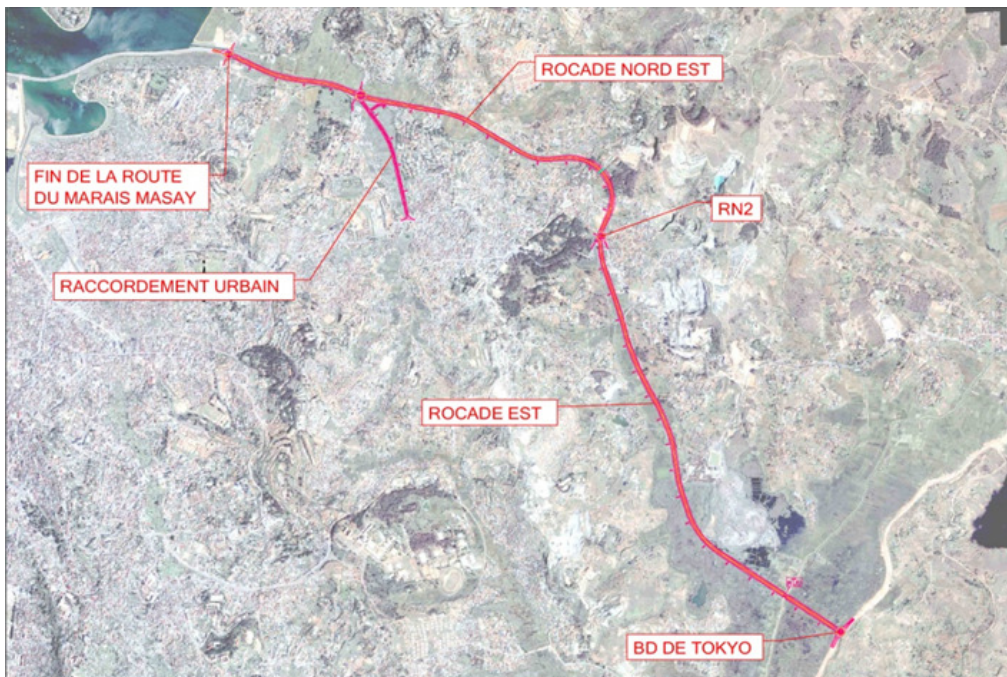
Collectivité

- Commune/ Région pour la programmation, la gestion d'équipement et l' infrastructure (écoles, abris bus, centre commercial, terrains de sport, espaces verts, espaces de sociabilités.)

12.5.2. PROJET D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA ROCADE NORD-EST-PADARNE

Contexte et justificatifs de la rocade Nord-Est et rocade Est d'Antananarivo :

- Distance *via* le *by-pass* et la rocade Est ;
- Distance actuelle *via* les voiries urbaines du centre-ville ;
- Déplacement émis et attirés par quartier / commune – déplacements entre *fokontany* / communes ;
- Nombre de déplacement motorisés sud-nord durant la période de pointe du matin (07 à 09 heures) ;
- Nombre de déplacement motorisés nord-sud durant la période de pointe du matin (07 à 09 heures) ;
- Résultats des comptages de trafic sur la Route Nationale No. 2 et la RN7 (interurbain) ;
- Prévission des trafics ;
- Calculs des bénéfices économiques ;
- Rentabilité économique.



Carte 11.1 : Localisation des rocales Nord-Est et Est.

12.5.3. PROJET DE DESENCLAVEMENT ET D'AMENAGEMENT DES QUARTIERS POPULAIRES PRIORITAIRES (DAQPP)

Le projet de DAQPP est un projet de fort impact sur les conditions de vie des populations. Il consiste en « Aménagements sanitaires, projets de mobilité, et projet d'assainissement ». Les cibles du projet sont les habitants des quartiers populaires défavorisés de l'agglomération d'Antananarivo, plus particulièrement les *fokontany*. Les investissements seront concentrés sur 110 quartiers identifiés comme populaires et prioritaires.

12.5.3.1. OBJECTIFS

- Améliorer l'accès et la mobilité dans les quartiers populaires par la réhabilitation des voies de desserte ;
- Mettre en place des aménagements associés liés à l'hygiène, l'accessibilité, l'adduction d'eau potable, la sécurité par la construction et la réhabilitation d'infrastructures communautaires de type lavoirs, bornes fontaines, équipements sanitaires, points d'éclairage public, etc.

12.5.3.2. RESULTATS ATTENDUS

- Les piétons, cibles principales du projet, ont accès aux services publics de base ;
- Les conditions d'hygiène et de santé dans les quartiers sont améliorés grâce à la mise en place d'équipements communautaires ;
- L'accès aux infrastructures pour les handicapés est assuré grâce aux travaux de mise en normes ;
- La pérennisation des infrastructures est assurée grâce aux actions de sensibilisation menées auprès des riverains pour la gestion et l'entretien des infrastructures.

12.5.4. LA REFORME FONCIERE A MADAGASCAR

Il y a crise foncière à Madagascar et il est forcé de constater que le système en place ne fonctionne plus depuis longtemps. Le Gouvernement a fait le constat que cette crise foncière a des impacts forts sur la vie économique et sociale du pays. Ce constat a amené le Gouvernement de Madagascar à formuler la « Lettre de Politique Foncière » du 2 avril 2005, validée le 3 Mai 2005 par le Conseil de Gouvernement. Cette lettre décrit, de manière objective, la situation foncière à Madagascar et qui cadre les orientations de la nouvelle Politique Foncière.

12.5.4.1. FINALITE DE LA POLITIQUE FONCIERE

La Politique Foncière a pour finalité une gestion foncière favorable :

- à l'investissement privé national et étranger ;
- à la production agricole ;
- à la gestion, la protection, la restauration et le renouvellement des ressources naturelles, au développement des collectivités territoriales décentralisées par la mise à disposition d'outils de gestion territoriale et de fiscalité, au renforcement de la cohésion sociale au niveau local et communal.

L'objectif principal est de répondre à la demande massive en sécurisation foncière, dans de brefs délais et à des coûts ajustés au contexte économique, par la formalisation des droits fonciers non écrits et par la sauvegarde et la régularisation des droits fonciers écrits.

a. Objectifs spécifiques

La Politique Foncière s'articulera autour d'un cadre législatif rénové, d'un processus de décentralisation de la gestion foncière, de la modernisation des outils et de la formation de nouvelles compétences.

b. Un nouveau cadre institutionnel et législatif

Un nouveau cadre institutionnel et législatif sera conçu et mis en œuvre. Il porte sur une révision du système domaniale et foncier, sur l'adoption de nouvelles lois adaptées au fonctionnement social et économique des milieux ruraux et urbains afin de permettre une véritable simplification des procédures. Il reposera en partie sur des interventions de professionnels de statut privé. Ce nouveau cadre législatif proposera une adaptation de la réglementation aux nouvelles technologies.

c. Décentralisation

La modernisation du système domaniale et foncier tiendra compte de l'évolution de l'organisation administrative territoriale et en particulier du processus de décentralisation, en répartissant les compétences de gestion de la terre et des ressources entre les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités décentralisées. La loi favorisera un partenariat avec des professions auxiliaires de l'administration susceptibles de mettre en œuvre les nouvelles procédures.

d. De nouveaux outils

Tenant compte des avancées technologiques en gestion de l'information alphanumérique et géographique, seront mis à disposition des acteurs de la Politique Foncière. L'équipement des services topographiques et des conservations foncières sera systématiquement modernisé et informatisé en tenant compte des besoins définis pour permettre la mise en application de la nouvelle législation. Le fonctionnement et la maintenance de ces nouveaux équipements seront considérés en fonction d'une restructuration des services fonciers. Les collectivités territoriales seront également appuyées pour des investissements en équipements appropriés. Le fonctionnement de ces équipements aux collectivités sera, à terme, à la charge des budgets communaux.

e. Des compétences

Nouvelles et supplémentaires, seront rendues disponibles pour la mise en œuvre de la Politique Foncière. Des programmes d'appui permettront de renforcer les professions auxiliaires de l'administration (géomètres libres assermentés) en termes de mise à jour des compétences et d'appuis à la création d'entreprises privées. Des programmes de formation professionnelle permettront de renforcer les capacités des communes rurales et urbaines en matière de gestion domaniale et foncière décentralisée. Des formations diplômant seront instituées sur convention avec des établissements universitaires.

12.5.4.2. ORIENTATIONS ET AXES STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE FONCIERE

La Politique Foncière repose sur quatre axes stratégiques :

- la restructuration, la modernisation et l'informatisation des conservations foncière et topographique ;
- l'amélioration et la décentralisation de la gestion foncière ;
- la rénovation de la réglementation foncière et domaniale ;
- un programme national de formation aux métiers du foncier.

12.5.4.1. RESTRUCTURATION, MODERNISATION ET INFORMATISATION DES CONSERVATIONS FONCIERE ET TOPOGRAPHIQUE

a. Objet

Cet axe a pour objet l'amélioration du service public rendu aux détenteurs de titre.

b. Actions

Mesure d'urgence, les archives foncières seront sauvegardées. Leur état de dégradation empêche, dans certains cas, les services fonciers de garantir la propriété. Des travaux de numérisation et de digitalisation seront contractualisés auprès d'opérateurs spécialisés. Les équipements des services domaniaux et topographiques feront l'objet d'une importante modernisation par l'acquisition de matériels informatiques et de mobiliers adéquats, la rénovation et la construction de bâtiments.

Un processus de régularisation des occupations et de mise à jour des titres fonciers et des plans topographiques sera conçu et engagé rapidement afin de faire correspondre le nom du titulaire du titre au nom du ou des occupants des parcelles titrées.

c. Mesures d'accompagnement

Les services de conservation seront restructurés selon différentes modalités de partenariat entre les secteurs public et privé. Afin de subvenir aux charges de maintenance des équipements, des dispositions seront prises pour affecter tout ou partie des recettes perçues par les services fonciers régionaux à leur fonctionnement. Sans cette disposition, la rénovation des équipements des services fonciers serait caduque. Des formations professionnelles seront réalisées à l'attention des agents afin d'ajuster leurs capacités aux nouveaux outils.

12.5.4.2. AMELIORATION ET DECENTRALISATION DE LA GESTION FONCIERE

a. Objet

Cet axe a pour objet la mise en œuvre d'un dispositif juridique et institutionnel local, renforçant les capacités des collectivités décentralisées (inter-communalités, communes,

fokontany), afin de répondre à la forte demande en documents garantissant la sécurité foncière de leurs détenteurs.

b. Actions

Une administration foncière de proximité, le guichet foncier communal et/ou intercommunal, sera créée ; elle sera chargée de la délivrance et de la mutation de certificats fonciers selon trois modalités possibles. Les collectivités seront informées de ces trois modalités et procéderont au choix du mode de sécurisation foncière :

- **Dotation à la commune et démembrement du titre-mère au nom de la commune**, en certificats de propriété individuelle suite à une constatation des occupations par une commission de reconnaissance locale et à l'approbation par le Maire d'un acte de reconnaissance de propriété aux occupants ;
- **Opérations cadastrales** : opération physique de délimitation des parcelles individuelles par une brigade topographique, puis en fonction du choix des collectivités, délivrance de certificats d'occupation foncière ou aboutissement de la procédure jusqu'à l'obtention du titre foncier (opération juridique de consécration des droits par un tribunal terrier suivie d'une opération administrative d'enregistrement des droits sur le livre foncier). Ce mode de sécurisation foncière reprend les principes des sécurisations foncières relative (SFR), intermédiaire (SFI) et optimale (SFO) ;
- **Cadastre citoyen** : délimitation d'une aire de sécurisation foncière et constatation des occupations selon une procédure publique et contradictoire par une commission de reconnaissance locale. Des certificats fonciers seront délivrés sur cette base. Les usagers qui le souhaiteront pourront transformer leur certificat en titre foncier selon des procédures simplifiées à concevoir ;
- Les guichets fonciers seront équipés et leurs agents (conservateurs municipaux et médiateurs municipaux) seront formés à la manipulation du Système d'Information Géographique, et à l'utilisation d'un **manuel de gestion foncière décentralisée** ;
- Des **Plans Locaux d'Occupation Foncière (PLOF)** seront réalisés pour chaque commune. Ils consisteront en une carte numérisée du patrimoine foncier de l'Etat, de la commune et de ses habitants sur le territoire d'une commune. Cette carte, mis à jour par le guichet foncier et le service topographique régional, se substituera progressivement au plan de repérage. Elle sera accessible à chacun.

c. Mesure prioritaire

La mise en œuvre des guichets fonciers est conforme aux lois actuellement en vigueur. Elle mérite néanmoins d'être codifiée en premier lieu, notamment pour formaliser la valeur juridique du certificat foncier.

d. Mesure d'accompagnement

Une capacité de formation aux échelles locales et régionales sera mise en place afin de renforcer les compétences des opérateurs privés, des services fonciers régionaux et des municipalités.

12.5.4.3. RENOVATION DE LA REGLEMENTATION FONCIERE ET DOMANIALE

a. Objet

Cet axe a pour l'objet l'adaptation des lois au nouveau système domanial et foncier basé sur un principe de décentralisation, conformément aux orientations du Gouvernement. Il est prévu par ailleurs l'adoption de décrets et d'arrêtés fixés en perspective d'une meilleure prise en compte des nouvelles technologies.

b. Actions

Un processus de rénovation de la réglementation foncière et domaniale permettra de revisiter les textes existants ou de concevoir de nouveaux textes correspondant, à titre indicatif, aux points suivants :

- Détermination de la valeur juridique des documents fonciers informatisés ;
- Conception d'une procédure de régularisation des titres non mis à jour ;
- Révision des modes de réalisation des plans réguliers en fonction de nouvelles technologies ;
- Clarification des prérogatives du chef de région pour la validation de l'arrêté de dotation ;
- Détermination de la procédure d'obtention de certificats fonciers ;
- Elaboration des règles juridiques relatives déterminant le rôle, le fonctionnement et le statut des commissions de reconnaissance locale ;
- Elaboration des règles juridiques relatives déterminant la valeur juridique du certificat foncier (notion d'incontestabilité) ;
- Conception d'une procédure de transformation, à la demande de l'utilisateur, du certificat d'occupation foncière en titre foncier.

c. Mesures d'accompagnement

Le public sera mieux informé de la législation et de la réglementation foncière et domaniale. Un code domanial et foncier, régulièrement mis à jour, sera largement diffusé auprès des acteurs de la sécurisation foncière. Les documents liés à la gestion foncière décentralisée (PLOF, Manuel de Gestion Foncière Décentralisée et Guide de l'Usager du Guichet Foncier).

12.5.4.4. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL FONCIER : ORGANISME D'EXECUTION

a. Maîtrise d'œuvre

Le Programme National Foncier est chargé de la mise en œuvre des quatre axes stratégiques de la Politique Foncière. Il est le maître d'œuvre de la Politique Foncière.

b. Cohérence des appuis

Le Programme National Foncier fédère les différents soutiens accordés par les agences d'aide publique et privée au développement afin de préserver la cohérence et les orientations de la Politique Foncière.

c. Statut

Au cours de la phase de démarrage, le Programme National Foncier est intégré à la Direction des Domaines et des Services Fonciers. Il est animé par une Cellule Exécutive, constituée de consultants privés, d'assistants techniques et d'agents de la fonction publique. Afin de renforcer son efficacité dans la phase d'extension, le statut du Programme National Foncier en perspective de la création d'un établissement public, sous tutelle du Ministère chargé des Domaines et des Services Fonciers, qui disposera d'une capacité de gestion autonome et fonctionnera essentiellement sur contrats de délégation de la gestion des financements et des interventions. La phase de démarrage sera mise à profit pour la conception d'un statut adapté à l'ampleur des interventions de ce programme national.

d. Organigramme

Le Programme National Foncier est dirigé par un Coordonnateur National, appuyé par un ou plusieurs assistants techniques nationaux et internationaux, dont les compétences seront spécifiées selon un organigramme fonctionnel.

12.5.4.5. LES PHASES DU PROJET

La mise en œuvre de la Politique Foncière par le Programme National Foncier se déroulera en trois phases :

a. Phase préparatoire

La phase préparatoire, en cours, a pour objet de déterminer les orientations stratégiques de la Politique Foncière et de consulter les représentants des différents secteurs économiques et sociaux sur les innovations institutionnelles proposées. Cette phase s'achève au jour de la validation de la présente Lettre de Politique Foncière.

b. Phase de démarrage

La phase de démarrage, d'une durée de deux ans, aura pour objet d'élaborer une nouvelle loi et ses textes d'application. Elle permettra de concevoir les statuts, de déterminer les budgets et la mise en place des institutions chargées de la mise en œuvre de la Politique Foncière. Elle sera également mise à profit pour tester les innovations proposées en gestion foncière décentralisée et en modernisation des conservations. Cette phase de démarrage permettra de formaliser les différentes méthodes et approches, de sélectionner les équipements les plus adaptés et de former les agents chargés de la mise en œuvre de la Politique Foncière aux niveaux régional et central.

c. Phase d'extension

La phase d'extension utilisera les méthodes et les outils mis au point au cours de la phase de démarrage pour mettre en œuvre à l'échelle nationale les axes stratégiques de la Politique Foncière, en fonction des besoins et de la demande des collectivités et des services fonciers déconcentrés.

12.5.4.6. EVALUATION DU PROGRAMME NATIONAL FONCIER

a. Modes d'évaluation

Le Programme National Foncier fera l'objet d'audits internes réguliers et sera soumis à des évaluations externes, selon les normes habituelles de l'administration et de ses partenaires techniques et financiers.

b. Indicateurs

Des indicateurs de performance et d'impact seront conçus au démarrage du Programme National Foncier, afin de disposer d'éléments statistiques de suivi et d'orientation de la Politique Foncière.

12.6. ENVIRONNEMENT RURAL

12.6.1. AGRICULTURE

12.6.2. ELEVAGE

D'ici 2050, Le principal défi est alors de faire passer la production mondiale de viande de 230 millions à 460 millions de tonne d'ici 2050. L'explication de cette hausse de la demande est triple : tout d'abord l'augmentation de la population, puis l'accroissement de la consommation de viande par habitant, et enfin, la hausse du pouvoir d'achat.

12.6.3. PECHE

12.6.4. ENERGIE

- Accès de tous les ménages à des formes d'énergie propres pour les besoins domestiques ;
- Accès à l'électricité de tous les ménages pour de meilleures conditions de vie ;
- Prix de l'énergie abordable en rapport avec le budget des ménages ;
- Satisfaction des besoins en énergie des services sociaux ;
- Diversification des sources d'énergie en valorisant les ressources locales pour une sécurité énergétique ;
- Tarifs énergétiques compétitifs pour le développement économique ;
- Production d'énergie électrique suffisante et fiable favorisant ainsi le développement économique ;

- Plantations forestières Bois Energie et gestion durable des ressources exploitées pour la production d'énergie ;
- Accès à l'énergie durable des communautés rurales ;
- Diversification des sources d'énergie et énergies renouvelables ;
- Economie et efficacité énergétique dans la consommation en énergie.

La figure suivante présente le défi que le secteur énergie fait face actuellement, afin de parvenir à sa gestion durable.

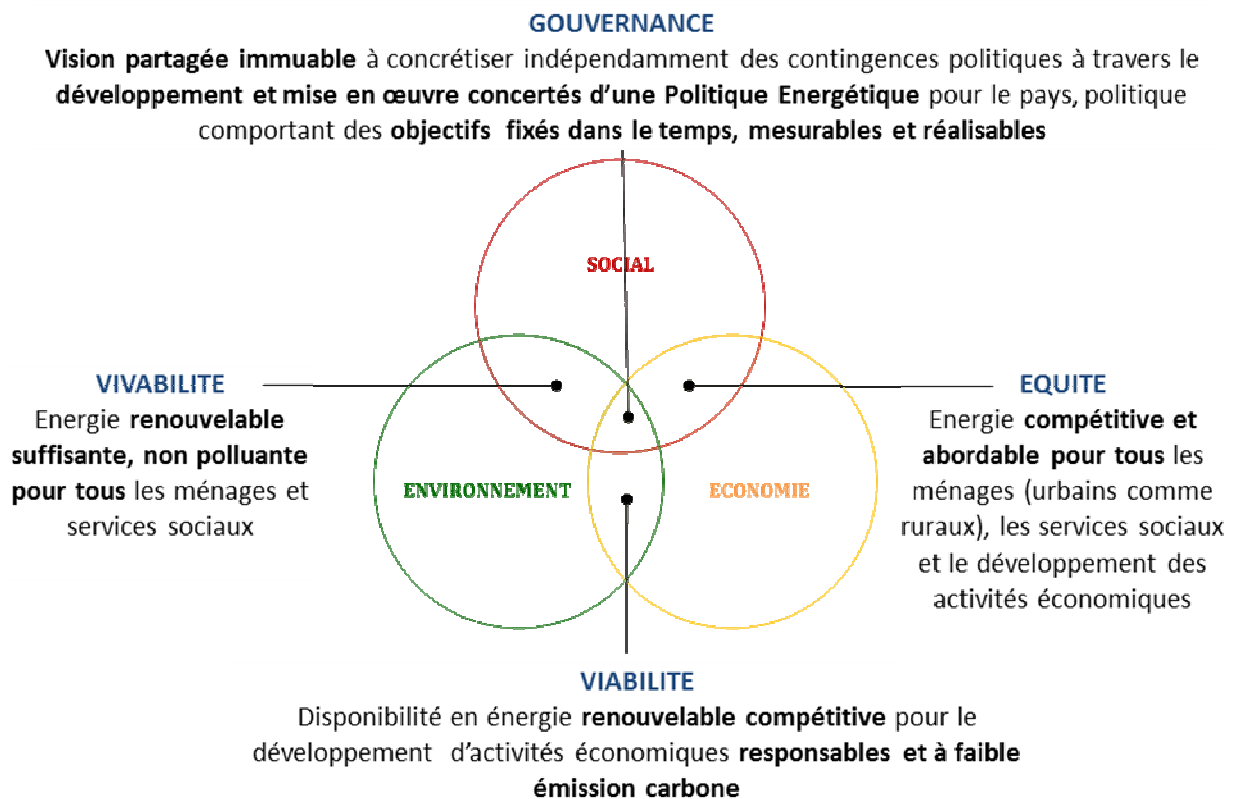


Figure 11.1 : Défis pour une gestion durable de l'énergie. Source: Groupe Energie, Plateforme multi acteurs d'échange et réflexion pour le développement de l'Accès à l'Energie durable pour tous.

12.7. CATASTROPHES NATURELLES

Voir Chapitre 10 : Catastrophes Naturelles.